



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GUYANE

Cayenne, le 23 août 2017

Direction de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

Service risques, énergie, mines et déchets

Nos réf. : REMD/RA/CL/n° 2017-586

COMPTE RENDU

de la réunion de la commission de suivi de site du dépôt de la SARA à Pariacabo tenue le jeudi 8 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Kourou

Ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2016 ;
2. Bilan de l'exploitant (2016) ;
3. Bilan de l'action de l'inspection des installations classées (2016) ;
4. Points divers.

Introduction

Sur mandat de la préfecture, la réunion est présidée par M. Didier RENARD, directeur-adjoint de la DEAL.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Le compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Bilan de l'exploitant pour l'année 2016 (diaporama en annexe 1)

La SARA présente le dépôt de la SARA (partie A du diaporama).

La SARA rappelle que le dépôt est approvisionné en gazole et en essence sans plomb par un unique pipeline (ou canalisation de transport) le reliant à l'apportement du port. Entre chaque dépotage de caboteur (phase statique), le pipeline est rempli par de l'eau douce introduite par le bateau. Avant le début du dépotage, le bouchon d'eau est transféré vers le bassin de décantation du dépôt. Séparée de sa phase organique, l'eau est ensuite contrôlée avant d'être rejetée dans le milieu récepteur.

La SARA présente le bilan du système de gestion de la sécurité (partie B du diaporama).

Une fuite d'essence sans plomb est survenue en octobre 2016 à la suite au percement de la tuyauterie reliant la pompe au poste de chargement de camions-citernes. La SARA explique que cette fuite provient d'une corrosion de la tuyauterie sous gainage bitumineux à l'endroit d'un regard peu aéré et confinant une humidité relative importante. La tuyauterie fuyarde a été remplacée ainsi que les deux autres empruntant le même circuit et installées à la même époque. Une fois déposées, l'exploitant a pu constater que ces dernières ne montraient pas de phénomène de corrosion anormal. La quantité de produit relâchée est estimée à environ 100 litres.

La SARA présente la gestion des situations d'urgence et sa politique de prévention des accidents majeurs (parties C et D du diaporama). Ces points ne font pas l'objet de remarque particulière.

La SARA informe (partie E du diaporama) qu'elle a décidé de changer la nature du produit stocké dans le bac R1 du dépôt de Kourou. L'opération consiste à remplacer le produit actuellement affecté à ce bac, du gazole route, par un autre, du FOD (carburant utilisé par la centrale thermique d'EDF). Outre sa teneur en soufre, la nature de ces deux produits est très similaire. Cette substitution n'entraînera ainsi aucune modification des dangers et inconvénients présentés par le site. La SARA ajoute que l'impact sur les stocks stratégiques en gazole sera négligeable.

La SARA présente son programme prévisionnel de réduction des risques (partie F du diaporama).

Le nouveau planning des travaux relatifs à la mise en conformité du réseau de collecte des effluents présenté par la SARA indique qu'il ne sera pas opérationnel avant 2021. Le président annonce qu'un arrêté de mise en demeure encadrant le planning des travaux et la mise en service de l'installation sera pris, en étroite collaboration avec les préfets de Guadeloupe et de Martinique, départements dans lesquels la SARA doit conduire des travaux de nature similaire.

Bilan de l'action de l'inspection des installations classées pour l'année 2016 (diaporama en annexe 2)

La DEAL présente le bilan de l'inspection.

Ce point ne fait pas l'objet de remarque ou de question.

Points divers

Crise sociale : Pour prévenir toute intrusion durant la crise sociale de mars et avril derniers, la SARA a renforcé son dispositif de gardiennage. Deux gardiens étaient ainsi présents en permanence sur le site, dans les environs duquel patrouillait l'équipe cynophile ordinaire.

Moyens d'alerte: La zone industrielle de Pariacabo ne dispose pas pour le moment de sirène PPI. En attendant, la SARA estime que le système d'alerte pourrait reposer dans un premier temps sur un service d'alerte à la population par SMS (télé-alerte).

Activités indésirables : La société Chloro Tech signale l'activité de chasse à proximité des installations de stockage. La SARA propose de réimplanter de nouveaux pictogrammes aux abords du site pour rappeler les effets dangereux d'une telle activité. La police municipale de Kourou est invitée à mener des actions de prévention dans cette zone.

Perte d'énergie : En cas de perte de l'alimentation externe d'électricité, les équipements permettant l'activité opérationnelle (livraison poste de chargement) s'arrêtent et sont mis en sécurité. Un groupe électrogène démarre alors automatiquement de façon à alimenter les équipements importants pour la sécurité comprenant notamment les détecteurs, l'automate de sécurité, les actionneurs, les dispositifs d'arrêts d'urgence et les centrales incendie.

Projets envisagés : La SARA fait savoir qu'elle explore la possibilité de développer une production d'hydrogène par électrolyse alimentée par panneaux photovoltaïques sur la partie foncière inoccupée du site autorisée. Cette activité pourrait compenser la baisse des expéditions de carburant qu'occasionnerait la création du dépôt à Saint-Laurent du Maroni.

Le président demande à l'assemblée si elle souhaite aborder d'autres sujets. Personne ne sollicitant la parole, la réunion est déclarée close.

En l'absence d'observation des membres de la CSS à la DEAL dans un délai d'un mois, ce compte rendu sera mis en ligne à l'adresse suivante sur le site internet de la DEAL :

<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/commissions-de-suivi-de-site-css-r544.html>

Toutes les correspondances futures portant sur la CSS seront adressées par voie de messagerie électronique, il convient donc d'informer le secrétariat (DEAL) des changements d'adresses de messagerie.

Le président,

SIGNÉ

Didier RENARD

Annexe : Liste des participants

NOM	Prénom	Société/organisation	Collège
SELGI	Pédro	SARA	Exploitant
ELIE-DIT-COSAQUE	Fabrice	SARA	Exploitant
ERIN	Bénédicte	SARA	Exploitant
HOYAU	Philippe	CHLORO TECH GUYANE	Riverain
DELOR	Pierre	CNES	Riverain
MALAGANNE	Jean-Paul	Mairie de Kourou	Collectivités territoriales
GALLIOT	Gilles	SDIS	Etat
PATRICE	Bélinda	EMIZ	État
GOURDIN	Franck	DEAL	État
RENARD	Didier	DEAL/Préfecture	État (président de la commission)
LORIN	Christophe	DEAL	État (IIC)